

## Fondation de la foederatio Paedomedicorum helveticorum (fPmh)

Ärztliche Union für Kinder und Jugendliche  
Union des Médecins d'Enfants et d'Adolescents

Urs B. Schaad, Bâle

Les trois sociétés de spécialistes que sont la Société suisse de pédiatrie (SSP), la Société suisse de psychiatrie d'enfants et d'adolescents (SSPEA) et la Société suisse de chirurgie pédiatrique (SSCP) ont décidé de fonder une organisation faîtière les réunissant, la fPmh. Le but de cette association est d'assurer des soins médicaux spécifiquement adaptés et destinés aux enfants, prodigués par des spécialistes qualifiés. Le slogan formulé est le suivant: «The child first and always».

Depuis 1993, les médecins chefs en pédiatrie des plus grandes cliniques pédiatriques suisses se réunissent en des séances régulières. Au fil de ces discussions, un plan a été établi pour créer une union interdisciplinaire de la profession au service de l'enfant et de l'adolescent. Un groupe de travail formé de deux représentants de chacune des sociétés susnommées a été créé il y a plus de deux ans pour élaborer les principes et les statuts de l'organisation faîtière (SSP: Urs B. Schaad, Bâle [président], et Michael Hofer, Lausanne; SSPEA: Jürg Unger, Argovie, et Hélène Beutler, Moutier; SSCP: Markus Schwöbel, Lucerne, et Zacharias Zachariou, Berne). Ces deux documents ont été adoptés à l'unanimité par les trois sociétés fondatrices SSP, SSPEA et SSCP lors de leurs assemblées générales annuelles.

### Principes de la fPmh

Les enfants sont l'espoir de notre société. L'investissement dans l'éducation, la formation et la santé des enfants et des adolescents est un investissement dans notre avenir.

Tout comme les adultes et les personnes âgées, les enfants et les adolescents doivent bénéficier eux aussi de l'assistance et des soins adaptés à leurs besoins spécifiques. Ils ont droit à une assistance médicale de haute qualité répondant à leurs besoins d'enfants,

tant sur le plan préventif, curatif, palliatif que sur celui de l'assistance et du soutien.

Les enfants et les adolescents ont droit à une prise en charge médicale de la part de personnes qualifiées. L'enfant et l'adolescent, ainsi que leurs besoins engendrés par la maladie, doivent être au centre des préoccupations. Une attention et une considération particulières doivent être accordées au stade du développement. Les enfants en bonne santé ou malades doivent pouvoir se développer sur le plan physique et psychique le plus librement possible. Les patients n'étant pas majeurs, les parents et les tuteurs sont à consulter dans toutes les prises de décision.

L'assistance hospitalière médicale, chirurgicale et psychiatrique des enfants et des adolescents doit avoir lieu dans la mesure du possible dans une institution spécialisée garantissant, par des connaissances spécifiques, les conditions nécessaires dans le domaine médical et des soins. Les infrastructures, bâtiments et appareils doivent être à disposition pour les divers groupes d'âge. Pour garantir ces conditions, il faut disposer des ressources nécessaires.

En connaissance de toute la complexité médicale et sociale entourant l'enfant qui souffre, les disciplines que sont la pédiatrie pratique et spécialisée, la chirurgie pédiatrique, la psychiatrie de l'enfant et les soins infirmiers pédiatriques se doivent de pratiquer une collaboration interdisciplinaire et de renforcer leurs réseaux déjà en place.

Les buts primordiaux de la fPmh sont les suivants:

- Volonté d'ancrer une médecine respectueuse des spécificités de l'enfant auprès des instances politiques. Mise en place de relations publiques à tous les niveaux (groupes de pression au nom de l'enfant);

- promotion de centres de compétence interdisciplinaire, hospitaliers et ambulatoires, pour les enfants et les adolescents;
- renforcement de la formation prégraduée, postgraduée et continue dans le domaine pédiatrique auprès des médecins, des infirmiers et du personnel paramédical;
- promotion de la recherche interdisciplinaire dans le domaine de l'enfant;
- soutien de projets interdisciplinaires visant la promotion de qualité;
- collaboration avec la médecine des adultes;
- engagement actif en matière de politique de santé (LAMaI, révision de l'AI, TARMED, DRG, droits des handicapés) et auprès d'interlocuteurs privilégiés comme la FMH, les sociétés de discipline médicale, santésuisse et les directeurs de la santé.

### Statuts de la fPmh

Les membres de l'organisation faîtière sont pour le moment les trois sociétés fondatrices SSP, SSPEA et SSCP. Il est bien entendu possible d'admettre d'autres sociétés médicales qui s'engagent pour la santé des enfants.

L'assemblée des membres de la fPmh se compose des comités des sociétés membres. Le comité de la fPmh se compose de délégués (en ce moment 2) des sociétés de spécialistes membres, ainsi que des présidents des commissions communes.

### Perspectives

La fondation officielle de la fPmh aura lieu en novembre 2006 à l'occasion de la première assemblée des membres à Berne. Les mesures nécessaires aux relations publiques ont été engagées et un atelier sur le thème des groupes de pression a été organisé pour le 2 novembre 2006. Un point essentiel sera approfondi prochainement, celui de l'interdisciplinarité dans l'assistance médicale pour enfants et adolescents sur le plan ambulatoire et hospitalier: atelier en 2007, réunion annuelle commune des sociétés de discipline en question en juin 2008 à Lugano.

### Correspondance:

Voir texte allemand.